Allah, Exalté soit-Il, a dit : Mon amour s’impose pour deux personnes qui s’aiment en Moi, qui restent ensemble pour Moi, qui se rendent visite pour Moi, et qui s’entraident pour Moi.

Abû Idrîs Al-Khûlânî (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : « [Un jour], j’entrai dans la mosquée de Damas et j’aperçus un jeune homme aux dents d’un blanc éclatant, entouré de monde. Lorsque les gens divergeaient sur un sujet, ils le questionnaient et changeaient d’avis pour adopter le sien. Je demandai qui il était et on me répondit : Mu’âdh ibn Jabal (qu’Allah l’agrée). Le lendemain, je sortis tôt et constatai qu’il était sorti encore plus tôt que moi ; je le trouvai en train de prier. J’attendis qu’il finît sa prière, puis je vins en face de lui, le saluai et lui dis : Par Allah ! Je t’aime en Allah. - Par Allah ? dit-il. – Oui, répondis-je, par Allah ! - Vraiment ? dit-il encore, par Allah ? - Oui, vraiment, redis-je, par Allah ! Il me saisit alors par l’extrémité de mon vêtement, me tira vers lui, et dit : « Réjouis-toi ! Car j’ai entendu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Allah, Exalté soit-Il, a dit : Mon amour s’impose pour deux personnes qui s’aiment en Moi, qui restent ensemble pour Moi, qui se rendent visite pour Moi, et qui s’entraident pour Moi. »

[Authentique] [Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Mâlik]

Dans ce hadith, il est question du mérite qu'il y a à s’aimer les uns les autres en Allah. Cet amour s'exprime par le fait que chacune des deux parties démontre son amour en Allah pour l’autre, comme le prouve la forme du verbe utilisée [ici en arabe et qui indique la réciprocité]. Ainsi, lorsque ceci est fait pour Allah, Exalté soit-Il, et non dans un but éphémère, l’amour de son Maître s’imposera [à l’égard de celui qui œuvre pour Allah], et c’est là la meilleure des récompenses possibles pour cette œuvre pieuse. Il est d’ailleurs rapporté [dans un hadith que] : « Celui qui aime, déteste, donne et retient [pour Allah], a parachevé la foi. » Lorsqu’il dit : - « Et je lui dis : - Par Allah ! Je t’aime en Allah. Il dit : - Par Allah ? Je répondis : - Oui, par Allah… » : Cela prouve que lorsqu’ils juraient, ils le faisaient pour confirmer une information, et réclamaient qu’on la répète plusieurs fois afin de la certifier. Puis, lorsqu’il dit : - « Il me saisit par l’extrémité de mon vêtement… » : C’est-à-dire par les bouts qu’il tenait pour s’envelopper dans son vêtement. Lorsqu’il dit ensuite : - « Et me tira vers lui… » : Pour le rapprocher de lui, mais aussi se montrer familier et lui signifier son approbation quant à ses propos et lui annoncer ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit à ce sujet. Il dit ensuite : - « Réjouis-toi ! [de ton amour pour moi], car j’ai entendu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dire : Allah, Exalté soit-Il, a dit… » : Il a ajouté ce qui ne pouvait que réjouir encore plus Abû Idrîss ; en effet, il lui dit une parole du Prophète (sur lui la paix et le salut) le véridique lorsqu'il parle et le digne de confiance quant aux informations qui lui sont révélées, qui lui-même l’a rapporté de son Seigneur. Ce n’est donc

pas [simplement] l’avis de Mu’adh (qu’Allah l’agrée). Et Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, dit : « Mon amour s’impose pour deux personnes qui s’aiment en Moi et restent ensemble pour Moi. » : Mon amour se renforce pour deux personnes qui s’aiment et se réunissent en Moi ; leurs assises se tiennent pour Allah, Exalté soit-Il, en s’entraidant à L’évoquer, à exécuter Ses sentences, à respecter les engagements envers Lui, à protéger Ses Lois, à suivre Ses ordres et à s’écarter de Ses interdits. Allah, qu'Il soit Béni et Exalté, dit ensuite : « Et ceux qui se rendent visite pour Moi… » : C’est-à-dire - et Allah sait mieux [ce que cela veut dire] - que leur visite mutuelle s’inscrit dans la recherche de Sa satisfaction, de Son amour et de l’entraide à Son obéissance. Enfin, Allah, Béni et Exalté soit-Il, dit : « Et qui s’entraident pour Moi. » : Ils s’efforcent ainsi de s’entraider pour combattre Ses ennemis et rechercher Sa satisfaction ainsi que toute autre action qu’on leur a ordonnée de faire. [Ceci allant même] jusqu'au fait de donner de son argent, en cas de besoin.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3362